

Tinténiac Pour Tous vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2004

## Pour une cité accueillante

A quand une zone à priorité piétonnière autour de la Place André Ferré ?

Avant que la quatre voies Rennes-Saint Malo n'existe, Tinténiac fut longtemps le cauchemar des automobilistes. La traversée du village provoquait de nombreux bouchons, principalement lors des retours de la mer. Mais aujourd'hui, les nuisances dues à la circulation n'ont pas disparu et certaines ont même empirées. Deux grands axes sont particulièrement concernés : la rue Nationale et la rue de la Libération.

Prenons, pour commencer, la rue Nationale. Cette voie centrale n'est pas, en l'état, adaptée à la circulation harmonieuse des véhicules et des piétons dans la commune :

- Les nombreux virages, associés à la vitesse parfois élevée des voitures, font de cette rue un danger permanent.
- Les trottoirs sont très exigus. Il est impossible de manier une poussette ou un fauteuil roulant tout le long du trottoir sans être obligé de traverser ou de descendre sur la route.
- Par endroit, la traversée sur passage piéton se fait sans visibilité des voitures qui arrivent.
- Les places de stationnement sont insuffisantes par rapport au nombre important de commerces. Nombreuses sont les voitures à se garer à cheval sur le trottoir, feux de détresse allumés.

Bref, cette rue constitue un danger et ne donne pas l'image d'une cité accueillante.

En ce qui concerne la rue de la Libération, la situation n'est pas plus enviable. Voici le témoignage d'un riverain :

" La circulation rue de la Libération est infernale. Les gens sont obligés soit d'investir dans des doubles vitrages, soit de mettre des boules Quiès pour essayer de dormir. Cette voie est en ligne droite et la limitation de vitesse est rarement respectée. Nous avons même droit le matin de bonne heure à des courses automobiles gratuites ! Je ne parle pas des Poids Lourds en transit qui roulent de jour comme de nuit et qui font vibrer les bâtiments au point qu'on a l'impression qu'ils traversent la chambre... "

C'est un fait : nombreux sont les poids lourds entre Combourg et St-Malo qui transitent par la rue de la Libération.

Des solutions existent, à des coûts raisonnables, pour concilier les nécessités de la circulation, la sécurité des piétons et le confort des riverains.

Rue Nationale, certains aménagements paraissent impératifs et urgents : sécurisation des trottoirs en garantissant une largeur minimale au moins d'un côté, traversées piétonnes avec une visibilité suffisante, aménagement des abords de l'école Notre-Dame et de la sortie du parking du LPRP, en repensant éventuellement la configuration de la Place de l'Auditoire.

Pour la rue de la Libération, il est indispensable de mettre en place des dispositifs pour ralentir la circulation, à commencer par un feu à l'entrée de la commune en venant de Combourg ou un rond-point au croisement avec la rue du Prieuré. Il faut également inciter, par une signalisation appropriée, les poids lourds circulant entre St-Malo et Combourg, à utiliser l'échangeur avec la 4 voies situé à la Morandais au lieu de celui des Vairies, afin qu'ils n'aient pas à traverser l'agglomération.

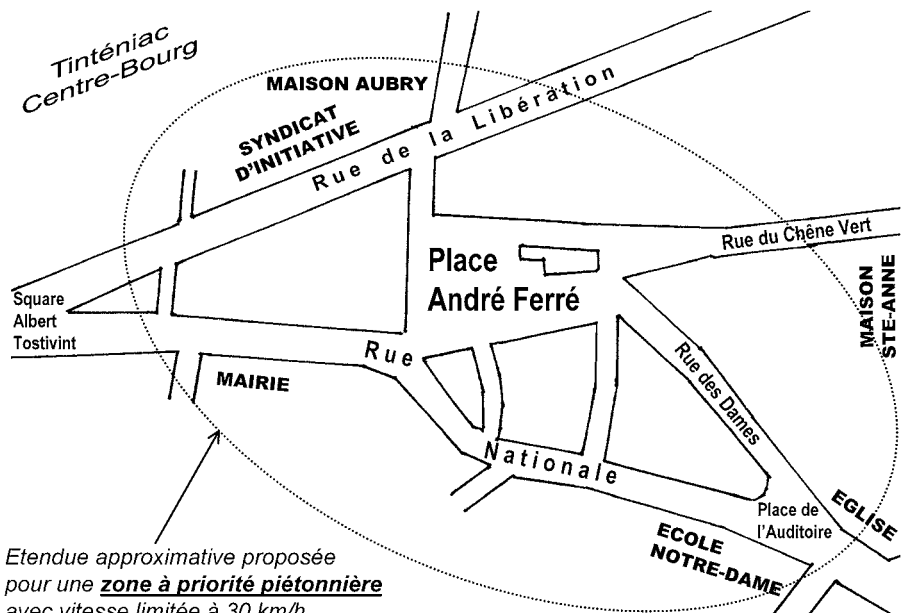
Mais allons plus loin : pourquoi ne pas délimiter tout autour de la Place André Ferré, une zone à priorité piétonnière, limitée à 30 km/h et munie d'un ensemble d'artifices pour ralentir la circulation : signalisation, mise en place d'un pavage spécial, bordure centrale fleurie,

chicanes, rétrécissements, passage alterné des voitures, matérialisation de pistes cyclables,... L'agencement de l'ensemble serait conçu de telle sorte que la circulation des gros véhicules reste possible, mais qu'ils soient impérativement obligés de ralentir.

Cette zone s'étendrait de part et d'autre de la Place André Ferré, de l'Eglise, à la Mairie mais englobant aussi le Syndicat d'Initiative et la Maison Aubry (voir schéma). En comprenant des bâtiments de caractère et des ruelles pittoresques, des petits commerces, des restaurants, des bars, des établissements scolaires et des services publics, cette zone pourrait former le cœur d'un véritable centre-bourg.

L'acquisition par la commune du parking de l'Hôtel des Voyageurs est un élément positif. Mais Tinténiac doit rompre avec l'image d'un village qu'on ne fait que traverser. Et n'oublions pas que si la quatre voies Rennes-Saint Malo devient payante, il risque d'y avoir encore davantage de camions à Tinténiac.

Réduire la vitesse des véhicules et aménager les lieux pour donner envie aux habitants de se promener dans les rues : cela apporterait sans aucun doute davantage d'âme au centre-bourg tout en améliorant l'activité commerciale et la qualité de vie des riverains.



Etendue approximative proposée pour une **zone à priorité piétonnière** avec vitesse limitée à 30 km/h

# Dossier : le poste d'animateur communal passe à mi-temps

## ***Inquiétude pour la vie associative à Tinténiac L'existence de la Maison des Jeunes est en péril***

*Le 24 Octobre 2003, la Municipalité a créé un poste communal d'adjoint d'animation, pour prendre le relais de l'emploi-jeune qui est arrivé à son terme. Toutefois, le nouveau poste est à mi-temps alors que le précédent était à temps plein.*

*La majorité justifie sa décision par des arguments budgétaires. Mais la décision municipale a un impact important sur la vie associative et des conséquences vitales pour la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Tinténiac, qui se voit désormais privée d'animateur professionnel depuis le début du mois de janvier.*

*Dans cette double page, nous vous apportons différents éléments pour que vous puissiez vous faire votre opinion sur la question et nous concluons par quelques commentaires.*

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 Octobre 2003

**Point 9 : Création d'un poste d'adjoint d'animation**

Absents excusés : *Alain Chénaïs, Denis Bazin.*

Armel Lescop, Premier Adjoint, retrace l'historique du poste d'adjoint d'animation. Il rappelle que la Municipalité précédente avait mis en place un emploi-jeune sur ce poste en Janvier 1999 pour une durée de 5 ans, occupé d'abord par Boris Ruau del puis par Pascal Mastrorizzi. Il précise que, compte-tenu des aides de l'Etat, le coût annuel de l'emploi-jeune pour la Commune s'est élevé à 3850 Euros et que le contrat se termine au 31 Décembre 2003.

Il explique que le maintien d'un adjoint d'animation à partir de 2004 nécessite la création d'un poste intégralement à la charge de la commune pour une dépense annuelle évaluée à 21500 Euros. La Municipalité propose donc de ramener le poste d'adjoint d'animation à un mi-temps, pour un coût de 10750 Euros par an.

Il ajoute que "la commune arrêterait le temps à consacrer au cyber-espace, au Conseil Municipal des Jeunes et au travail administratif, puis la Commission Affaires Educatives et Culturelles étudierait avec les associations concernées la répartition du temps à consacrer au monde associatif".

La minorité municipale demande une suspension de séance, mais avant de quitter la salle, Roger Rebours demande des précisions sur les tâches confiées à l'animateur. Il rappelle notamment que le rôle essentiel du poste était "la prise en charge des jeunes" et s'étonne de "ne pas avoir entendu le mot MJC dans l'exposé de M. Lescop".

Armel Lescop déclare qu'il y a très peu d'associations qui font appel à l'emploi-jeune car "les gens qui s'investissent dans le monde associatif sont des gens qui sont volontaires pour le faire". Pour appuyer son propos, il ajoute : "personnellement, je me suis donné à fond dans la vie associative depuis l'âge de 15 ans et je n'ai jamais fait appel à qui que ce soit d'extérieur". Il précise cependant que la MJC fait partie des associations concernées par le nouveau poste, car elle en a "sans doute besoin"

*Suspension de séance de 6 minutes 30 secondes.*

Au retour de la suspension de séance, Paul Legrand déclare que la minorité municipale pense qu'un mi-temps n'est pas suffisant, "compte tenu des besoins au niveau de la vie associative, des jeunes et de la MJC". Il ajoute que la minorité comprend aussi la situation financière "tendue" de la commune, mais que d'autres choix budgétaires permettraient de consacrer davantage de moyens au poste d'animateur.

Le Maire, Louis Rochefort, répond que le budget communal n'est pas "élastique" et il passe la parole à François Leroux, Adjoint aux Finances, pour plus de précisions.

François Leroux explique que la commune a connu, ces derniers 18 mois, "une augmentation importante de ses dépenses de personnel", dues notamment au passage aux 35 heures et à la croissance de l'Ecole René-Guy Cadou. Il ajoute que le nouvel emploi doit "posséder un véritable contenu" et ne doit pas se "substituer au bénévolat", mais plutôt être "un relais entre les associations et la Municipalité".

Après quelques développements sur l'évolution prévisible de la bibliothèque, du centre de loisirs et de la politique enfance de la commune, il conclut qu'il y a lieu de "garder une marge de manoeuvre afin d'aboutir à terme à un véritable service communal Enfance-Jeunesse adapté aux besoins".

Paul Legrand évoque la possibilité de faire financer partiellement le nouveau poste dans le cadre d'un contrat Temps Libre de la CAF, sans obtenir de réponse précise. Roger Rebours redit combien il lui paraît important que l'adjoint d'animation "prenne véritablement en charge la jeunesse de la commune" et qu'un mi-temps semble insuffisant.

François Martin intervient pour dire qu'il faudra "bien réorganiser le planning" car, vu le temps passé au cyber-espace, "il ne restera pas tellement de temps à l'animateur pour s'investir du niveau des jeunes". François Leroux précise alors que le poste du cyber-espace évoluera probablement avec la bibliothèque, que la Municipalité allait "réfléchir à la chose", mais qu'on ne pouvait pas tout "empiler".

Le Maire propose que le Conseil Municipal passe au vote. Résultat : 0 vote contre - 7 abstentions (les 6 conseillers de la minorité et François Martin\*\*)

*\* Curieusement, cette conclusion ne figure pas au procès-verbal officiel et la MJC n'a pas été mentionnée sur le poste publié dans le journal.*

*\*\* François Martin était la "tête de liste" de la liste jeunes (Tinténiac sous un nouveau J.O.U.R.) au premier tour des élections municipales de 2001 puis il s'est rallié à la liste Rochefort (Ensemble-Autrement) au second tour.*

*\*\*\* Les membres de cette Commission sont : Louis Rochefort, Alain Chénaïs, Denis Bazin, François Martin, Roger Rebours et Marie-Jeanne Maudet.*

## Texte intégral de la lettre ouverte de la MJC au Conseil Municipal

**Le Conseil d'Administration de la MJC a adressé une lettre ouverte aux conseillers municipaux de Tinténiac, dont de larges extraits ont été repris dans *Quest-France*. Nous en publions ici l'intégralité.**

*Tinténiac, le 17 Novembre 2003*

Monsieur Le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Lors de la réunion du 24 Octobre 2003, le Conseil Municipal de Tinténiac a décidé de ramener le poste d'emploi-jeune d'assistant à la vie associative à un mi-temps.

Jusqu'à présent, une quinzaine d'heures par semaine, en moyenne, étaient consacrées à la MJC pour l'encadrement des jeunes. Dans le nouveau poste, la part qui reviendrait à la MJC sera insuffisante voire inexistante.

Dès Janvier 2004, la MJC ne pourra donc plus, faute d'animateur professionnel, accueillir et proposer des activités encadrées et des accueils réguliers aux jeunes qui fréquentent ce lieu depuis parfois plusieurs années.

Pourtant, quelques unes des actions récentes menées par les jeunes de la MJC témoignent de son dynamisme :

- Participation au Téléthon 2002 : course relais en rollers ayant impliqué une quarantaine de jeunes
- Fabrication de dominos géants mis à disposition des établissements scolaires et des associations à l'occasion de diverses fêtes et d'actions pédagogiques
- Réalisation de figurines en bois et confection de tee-shirts avec pochoirs pour le festival Tinté Arts Rues 2003.

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Novembre 2003

*Alors que Le Maire, Louis Rochefort, s'apprête à clore la réunion du Conseil Municipal, Jean-Yves Huet demande que soit évoquée la lettre ouverte de la MJC.*

*Louis Rochefort déclare que tout le monde l'a reçue, donc que tout le monde avait dû la lire et qu'il ne voit pas pourquoi on devrait la relire en Conseil. Il précise : "en ce qui nous concerne, nous n'avons rien de nouveau à ajouter".*

*Jean-Yves Huet prend alors la parole au nom de la minorité, en rappelant les raisons pour lesquelles son groupe s'est abstenu lors du vote du poste d'adjoint d'animation. Il souligne ensuite le manque de communication et de concertation de la commune vis-à-vis de la MJC et considère que "consulter et voir ce qu'il faut faire après que la décision est prise", c'est "un petit peu mettre la charrue avant les boeufs". Il demande une véritable concertation avec toutes les associations et plus particulièrement avec la MJC qui, selon la minorité, "doit avoir une relation privilégiée avec la commune".*

*Gaël Durel intervient pour dire qu'il juge que ce n'est pas "à la MJC de savoir si il faut ou pas créer un poste". Il affirme que la plupart des mairies ont été confrontées au problème de la pérennisation des emplois-jeunes, prenant pour exemple la*

## Les commentaires de "Tinténiac Pour Tous"

Les associations sont un signe de vitalité et un élément de solidarité dans une commune : des personnes acceptent de consacrer de leur temps, sans contrepartie financière, pour créer, faire vivre et partager avec d'autres habitants toutes sortes d'activités sportives, culturelles, etc... En ce sens, c'est une richesse sociale et un formidable élément d'intégration des personnes, de brassage des savoir-faire et des idées, de dépassement des différences.

Pour fonctionner correctement, la vie associative se doit d'être accompagnée par des moyens (subventions, locaux, photocopies, animation, ...). De nos jours où tant de monde constate et regrette la montée du "chacun pour soi", la vie associative a besoin d'être encouragée par un

renfort de moyens et non le contraire...

Toutes les associations ne sont pas à égalité vis-à-vis du bénévolat. L'affectation partielle de l'emploi-jeune à la MJC a permis d'accueillir les jeunes de façon régulière, plusieurs soirs par semaine. Il y a quelques années la MJC fonctionnait grâce à des objecteurs de conscience qui étaient mis à disposition par l'Etat. Par contre, pendant les périodes où il n'y a pas eu d'animateur, l'activité était moindre car les bénévoles ne suffisent pas pour assurer une telle régularité.

L'argument budgétaire avancé par la Municipalité est tout à fait pertinent. Mais alors pourquoi les différentes pistes pour rechercher des sources de financement complémentaire pour le nouveau poste, n'ont-elles pas été sérieusement explorées ?

1. Que vont devenir à partir du mois de Janvier les jeunes qui fréquentent régulièrement ou occasionnellement la MJC ?

2. Quels moyens la commune compte-t-elle mettre en place pour répondre aux besoins des jeunes de la MJC ?

3. Quelle est la place de la MJC dans l'éventuelle politique jeunesse prévue par la commune ?

4. Quelles sont les raisons qui ont justifié la mise à disposition d'un professionnel de l'animation auprès de la MJC en 1999 et pourquoi ne seraient-elles plus d'actualité, alors que la population de Tinténiac s'est accrue depuis 5 ans ?

5. Pourquoi la MJC n'a-t-elle jamais été consultée, ni même informée, sur des questions qui la concernent directement ?

Par ce courrier, nous entendons contribuer au débat concernant la place des jeunes et l'avenir de la MJC dans la vie collective de la commune de Tinténiac.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de nos salutations respectueuses.

-

*Note de Tinténiac Pour Tous : Le CA de la MJC est composé d'une dizaine de bénévoles. Le Président est Yves Champalaune.*

*ville de Lyon. Il conclut que ce n'est pas aux associations de "faire le budget de la commune".*

*Léon Preschoux dit qu'il s'agit d'une "décision financière, en préparation de l'avenir". Puis il énumère plusieurs emplois communaux créés récemment qui accroissent les charges de personnel, rappelant qu'il y a "des budgets à tenir". Il dit ne pas être "contre la MJC", mais qu'une association, "c'est basé sur le bénévolat". A une question de Paul Legrand sur les modes de financements qu'il faudrait explorer, il précise que la situation pourra évoluer, ajoutant sur un ton vif : "si vous avez des solutions, il faut nous les donner !"*

*Léon Preschoux continue, à l'intention de la minorité : "à notre place, vous auriez fait exactement la même chose. Faut pas vous leurrer. Je commence à me demander si c'est pas un comportement politique en mal d'exister..." Puis : "c'est pas la peine de monter tout ça en épingle. Y en a assez ! ..." A Raymond Verger lui demandant pourquoi il se fâche, Léon Preschoux répond : "Je me fâche parce que je suis pas idiot et je vois bien où vous voulez nous emmener. Je dis la vérité et vous avez besoin de l'entendre de temps en temps. La provocation, on connaît !"*

*Après une brève intervention d'Armel Lescop précisant que le recrutement était en cours, le Maire clôt les débats.*



**A la date où ces lignes sont imprimées, les responsables de la MJC n'ont toujours pas été informés par la Municipalité**

## Retour de l'enquête communale sur l'enfance

Quels sont les moyens de garde pour les enfants de 0 à 3 ans à Tinténiac ?

A ce jour, si vous travaillez et ne disposez pas de solutions familiales, seules les assistantes maternelles permettent de répondre à ce besoin. Mais elles sont, depuis plusieurs années, en nombre insuffisant pour répondre à toutes les demandes. Fortes de ce constat, plusieurs communes, dont Tinténiac, ont fait réaliser une enquête (par Familles Rurales 35) pour étudier la situation. Les résultats ont été présentés au public le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

L'enquête montre que les parents, sans privilégier un mode de garde en particulier, souhaitent davantage de structures collectives, crèche collective, parentale ou familiale, halte-garderie, lieux pour que se regroupent les assistantes maternelles. Cette demande s'accompagne également d'un besoin de garde périscolaire (avant et après l'école pour les plus grands), de plus d'activités extrascolaires et de véritables aires de jeux. En résumé, développer à Tinténiac ce qui existe ailleurs et accompagner la croissance de la commune par des structures adaptées.

Tout diagnostic s'accompagne d'un remède. Et là, c'est la déception ! En 2004, l'enquête sera poursuivie auprès d'organismes spécialisés (CAF, associations...). Des propositions seront faites pour une première réalisation, mais seulement à l'horizon 2005.

Ces délais nous paraissent très longs et surtout incompatibles avec le besoin grandissant de nombreuses familles. Pour beaucoup d'entre nous qui vivons la situation quotidienne, la déception fût à la hauteur de l'espoir suscité par l'enquête. Dans l'immédiat, ne serait-il pas possible d'améliorer les capacités d'accueil du centre de loisirs ou de mettre à disposition une salle pour permettre aux assistantes maternelles ou aux familles de se regrouper ?

*Quelques commentaires sur le contexte de cette enquête : les résultats présentés le 1<sup>er</sup> Octobre ont visiblement été analysés avec rigueur. Mais il est regrettable que l'enquête elle-même ait été conçue sans aucune concertation avec les professionnels et les associations concernées. Ajoutons qu'elle a été adressée aux familles seulement quelques jours avant la date de clôture (repoussée ensuite). Espérons que le taux de réponse un peu décevant (48 familles sur 400) n'a pas incité la commune à repousser la mise en oeuvre de ses projets pour l'enfance.*

## C'est vous qui le dites...

Voici le texte de deux messages reçus par e-mail, depuis la parution de notre numéro 6.

*Comme vous, je ne souhaite pas que la commune devienne une ville dortoir mais vous ne proposez pas de solutions et pas seulement sur ce sujet. Je trouve votre action intéressante mais pour faire avancer les choses, il faudrait proposer des solutions et non pas seulement dire ce qui n'est pas bien au sein de la municipalité.*

N. S.

*Je lis attentivement vos "tracts" et vous remercie de nous faire connaître l'autre face du miroir.*

H. T.

Pour nous envoyer un courrier électronique : [tinteniacc-pour-tous@wanadoo.fr](mailto:tinteniacc-pour-tous@wanadoo.fr)

## JEU KI-FÉ-KOI

**Outre le Maire, cinq élus municipaux de Tinténiac ont un rôle particulier : les adjoints. Pourrez-vous retrouver qui est à quel poste ?**

- A - Alain CHENAIS
- B - Jacqueline CHEVALIER
- C - François LEROUX
- D - Armel LESCOP
- E - Léon PRESCHOUX

- 1 - 1<sup>er</sup> Adjoint / Communication
- 2 - 2<sup>ème</sup> Adjoint / Affaires Educatives, Culturelles et Sportives
- 3 - 3<sup>ème</sup> Adjoint / Finances
- 4 - 4<sup>ème</sup> Adjoint / Voirie
- 5 - 5<sup>ème</sup> Adjoint / Affaires Sociales

Réponses : A-2, B-5, C-3, D-1,

## Règlementation des photocopies pour les associations

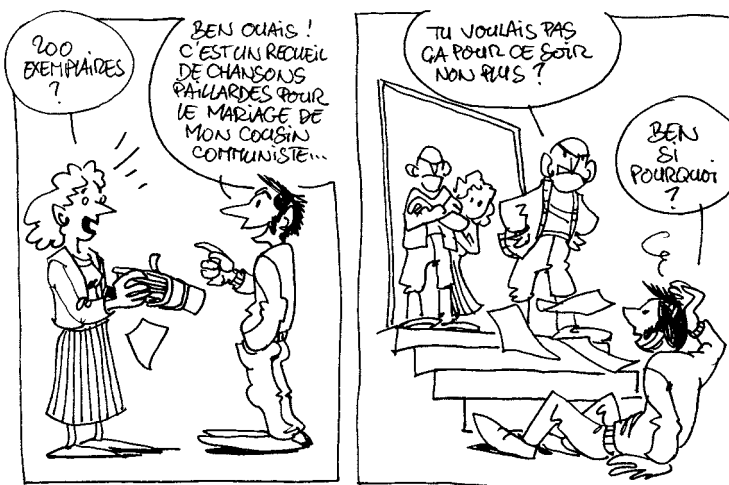
Comme cela se profilait il y a quelques mois, un règlement a été voté par le Conseil Municipal le 19 Décembre 2003, pour "encadrer" le service photocopies aux associations et éviter les "abus et excès, heureusement très minoritaires" :

- L'article 1 indique que les photocopies seront réalisées exclusivement par le personnel communal dans un délai de 24 heures ouvrables.

- L'article 2 stipule que les documents devront être "en lien direct avec l'activité de l'association", que "leur objet sera nécessairement culturel, sportif ou événementiel" et ne devra pas contenir "de messages politiques, religieux, racistes, diffamatoires, contraires aux bonnes mœurs...".

- L'article 3 précise que l'original devra être prêt à imprimer en l'état, excepté des agrandissements ou des réductions et qu'il ne pourra pas être réalisé de copies d'œuvres littéraires ou artistiques, sauf si l'association prouve qu'elle s'est acquittée des droits de reprographie correspondants.

Question : qui jugera de la conformité des documents soumis aux conditions prévues par l'article 2 et selon quels critères ?



## Dialogue de sourds

Extraits d'un échange entendu au Conseil Municipal (28/11/03) :

**François Leroux** : Il est proposé pour 2004 une augmentation des tarifs communaux de 3 % par rapport à 2003.

**Jean-Yves Huet** : Vous proposez une augmentation de 3 % alors que l'indice INSEE de l'augmentation annuelle du coût de la vie est de 2.2 %. Dans une période où un certain nombre de gens sont en difficulté et où il y a stagnation des salaires, c'est un choix qui ne serait pas le nôtre et c'est une décision anti-sociale. D'où le vote négatif de la minorité.

**Gaël Durel** : Vous auriez proposé quoi ? Qu'on puisse savoir ...

**Jean-Yves Huet** : Nous ne sommes pas chargés de faire la politique de la majorité.

**Gaël Durel** : Ah d'accord, vous êtes contre sans rien proposer d'autre... C'est constructif ça ! C'est tout ce que je voulais savoir...

## Un visiteur inattendu

Comme en 2002, "Tinténiac Pour Tous" était présent au Forum des Associations du 27 Septembre 2003. Notre stand a connu une fréquentation importante, et la plupart des habitants de Tinténiac semblent connaître notre existence grâce à notre publication et aux animations que nous avons organisées au cours de l'année.

Parmi les visiteurs de notre stand, M. le Maire de Tinténiac, en personne, s'est arrêté quelques minutes pour converser avec des membres de l'association. Démarche appréciée !

## Aux urnes, citoyens !

**L'année 2004 sera une année d'intense activité électorale : régionales en Mars, européennes en Juin. Ne laissez pas les autres décider pour vous : votez, ou faites établir une procuration.**

## OPINION : Ras le bol !

Ras le bol d'entendre dire à tout bout de champ que la France serait en déclin, que les français seraient des feignants, que les chômeurs seraient responsables de leur situation, que les exclus seraient des assistés, que les fumeurs devraient disparaître, ...

Ce n'est pas comme ça que l'on donne aux gens du coeur à l'ouvrage, surtout quand on essaye de

nous faire prendre des vessies pour des lanternes : transfert d'impôts présentés comme des "baisses", soi-disant "réformes" qui en fait dégradent les droits sociaux, nivellement par le bas présenté comme une "harmonisation", et bien d'autres encore.

Vivement qu'on passe à autre chose...

# 3 Soirs sans Télé

Les Trois Soirées Sans Télé organisées par Tinténiac Pour Tous les 22, 23 et 24 Octobre 2003 ont connu un succès étonnant mais appréciable : plus d'une soixantaine de personnes, enfants ou adultes, individuellement ou en couple ont participé à ces soirées informelles et très conviviales.

Des canapés apportés par des membres de l'association ou prêtés par la MJC, quelques tables basses agrémentées de petites lampes et le décor était planté dans le Préau Duguesclin. Jeux de société, musique, discussions, danses, lectures, chansons, etc... ont émaillé ces "veillées" et ont permis de se détourner quelques jours de l'écran cathodique sans ressentir d'effet de manque !

**Vu l'enthousiasme rencontré par cette initiative, nous allons remettre ça très bientôt ! Bloquez les dates sur votre agenda pour "Encore Trois Soirées Sans Télé" les 11, 12 et 13 Février 2004, toujours au Préau Duguesclin.**

**Un participant aux Trois Soirées avait apporté quelques exemplaires du "Poulpe" pour faire découvrir ces romans policiers. Voici un petit article qu'il a rédigé pour expliquer ce dont il s'agit:-**

## Poulpe fictions

*Céphalopode à longs bras armé de ventouses selon le Petit Robert, le Poulpe n'a plus rien d'un mollusque, si l'on excepte les extrémités, chez le personnage créé par Jean-Bernard Poy, Serge Quadruppani et Noël Simsolo.*

*Le Poulpe est né autour d'une conversation de bistrot qui a mal tourné comme le confesse volontiers J.-B. Poy. Posons le décor : en 95, Juppé, les grandes grèves et la montée du FN, certains polardeux décident de créer un personnage de littérature de gare moins facho-macho que les SAS, l'Exécuteur ou autres Bonds. Quelques bouteilles de blanc plus tard, le Poulpe commence à se dessiner autour d'une obsession : la chasse à tout ce qui ressemble de près ou de loin à de l'extrême-droite.*

*Outre ses extrémités, le Poulpe doit son nom aux Pulp fictions (dénomination anglaise de la littérature populaire) rendues célèbres par Quentin Tarentino dans son film.*

*Comme l'indique la quatrième de couverture, le Poulpe est un témoin, enquêteur curieux, libre voire libertaire qui a eu quarante ans en l'an 2000. Il va fouiner, à son compte (cela a son importance) dans les petits désordres du quotidien qui expriment si bien les maladies de notre époque. Ses enquêtes démarrent toujours par la lecture d'un fait divers anodin, autour d'une bière ou d'un café au Pied de Porc à la Sainte Scolasse, le rade préféré de notre octopode. C'est que l'animal a ses habitudes, ses potes, sa copine, ses pratiques et même ses petits travers, sa bibine (la bière, breuvage populaire s'il en est).*

*Coté cour, Gabriel Lecouvreur (eh oui ! il a un nom notre invertébré) fréquente surtout le Pied de Porc où il croise Vlad le cuisinier, Gérard le patron bougon et sa femme Maria, reine du pied de porc, ainsi que le chien Léon, compagnon cabot et néanmoins canin. Il y a aussi Pedro, anarchiste catalan et fournisseur de munitions. Enfin une enquête se termine toujours chez Raymond, réparateur patenté et spécialiste mondial du Polikarpov, coucou russe de la guerre d'Espagne, et danseuse vénale du Poulpe qui y engloutit l'essentiel de ses gains.*

*Coté cœur, il y a la blonde (?), douce et parfois volcanique Chéryl, reine des peluches, fan de Marilyn et des fringues kitschs, coiffeuse diplômée et parfois suppléante efficace de notre Poulpe national (car il a aussi des baisses de régime le bougre !).*

*Voilà, les bases sont posées, il n'y a plus qu'à décliner. Car, et c'est là l'originalité du Poulpe, il n'appartient pas qu'à un seul auteur. La volonté de Poy était de lancer une collection de polars, dont le personnage serait récurrent, mais traité par un auteur différent à chaque fois. De la sorte, on peut éviter trop de redites tout en étoffant le caractère du personnage.*

*Pour lancer ce concept on ne peut plus révolutionnaire à l'époque, Poy rencontre un éditeur bicéphale (les Editions Baleine, cela ne s'invente pas !) qui cherche l'aventure dans le plancton tranquille du polar. Un fois l'idée énoncée et le muscadet aidant, l'objet Poulpe prend forme : à savoir de belles couvertures en couleur de Miles Hyman avec des dessins dessus, un titre "à la con" (dixit l'auteur) genre jeu de mot foireux, et un prix ne dépassant pas quarante balles.*

*Résultats des courses : quelques années plus tard et 200 titres du Poulpe plus loin, écrits par les meilleurs polardeux d'aujourd'hui mais aussi des lycéens, des taulards, des associations, des comités d'entreprise (souvent des gens n'ayant jamais publié), c'est la gloire pour le grand Gabriel. Quelques auteurs connus ont débuté là, quelques versions en Libro, des adaptations en BD, un film, des chansons, une marque de bière (La Poulpeuse), des boutiques, des fêtes, un festival, des mémoires et même plusieurs sites Internet. Mais surtout de nouvelles maisons d'éditions et des tas d'élèves amenés à la lecture grâce au Poulpe.*

*Même s'il n'a pas encore de rejetons (quoique, il se chuchote que sous la couette de Chéryl..., mais chut...) le Poulpe est on le voit très prolifique et a la tentacule encore ferme. Il est vrai que la bête est encore tapie dans l'ombre et n'attend qu'un moment pour frapper comme le 21 Avril 2002 nous l'a ignominieusement rappelé. Pourtant, tant qu'il y aura des Poulpes, du pied de porc et des Chéryls, la bête infâme aura trouvé un ennemi pour l'étouffer de ses tentacules insoumises.*

**Hervé**

*Nous fonctionnons avec des petits moyens et vos dons sont essentiels pour que nous puissions continuer à vous informer et à organiser des activités conviviales. C'est aussi une forme d'encouragement qui témoigne de votre soutien même si vous n'êtes pas en mesure de vous investir activement à nos côtés.*

## Bilan de l'AG du 18 Septembre

Après un peu plus d'un an d'existence, "Tinténiac Pour Tous" a tenu sa première Assemblée Générale au Préau Duguesclin, le 18 Septembre 2003. Elle a réuni une quinzaine de membres.

Le Président, Jean-Michel Bergougniou, a présenté le bilan moral, retraçant les principales activités du Collectif depuis sa création, au Printemps 2002 :

- 1<sup>ère</sup> édition de Dédicaces Pour Tous (Déc. 2002)
- 2 réunions publiques sur la guerre en Irak (Mars 2003)
- Pique-Nique au bord du canal (Juin 2003)
- Suivi régulier des réunions du Conseil Municipal
- Diffusion de 6 numéros de notre publication
- Stand au Forum des Associations 2002
- Présence à l'accueil des nouveaux habitants

Puis le Trésorier, Etienne Martin, a présenté le bilan financier. Celui-ci est légèrement excédentaire (+ 48,39 €) :

Cotisations	105,00 €
Dons	370,00 €
Subvention Municipale	88,42 €
Dédicaces 2002	481,94 €
<b>TOTAL recettes</b>	<b>1045,36 €</b>
Publication (6 numéros)	- 941,57 €
Fonctionnement	- 55,40 €
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>- 996,97 €</b>

Le bilan moral et le bilan financier ont été approuvés à l'unanimité.

Le collectif a débattu de ses projets pour les 12 mois suivants. Ont été proposés :

- Stand au Forum des Associations 2003
- 3 Soirées sans Télé (22, 23, 24 Octobre 2003)
- Dédicaces Pour Tous - 2<sup>ème</sup> Edition (6 Déc. 2003)
- Journée sur le commerce équitable, l'environnement ou un autre sujet d'intérêt général suivie d'une soirée multiculturelle (24 Avril 2004)
- Événement festif, Pique-Nique ou Randonnée de découverte du patrimoine en Juin 2004
- Animations littéraires (à préciser)
- Maintien d'une présence aux réunions du Conseil Municipal
- Poursuite de la publication au rythme d'un numéro tous les 3 ou 4 mois
- Présence régulière sur le terrain (forums, accueils, etc...)

"Tinténiac Pour Tous" a affirmé son souhait de développer les partenariats avec d'autres associations locales.

Avant de clore l'Assemblée Générale, le collectif a renouvelé son Comité de Coordination, désormais composé de 7 membres. Ont été élus :

Jean Le Guen	Président
Patricia Briand	Vice-Présidente
Marc Le Grand	Trésorier
Frédéric Bimbot	Secrétaire
J.-Michel Bergougniou	
Claudine Guillemer	
Olivier Le Page	

Nous rappelons que pour soutenir nos activités, vous pouvez :

- ou bien adhérer au Collectif, pour une cotisation annuelle de 5 € ou plus,
- ou bien effectuer un don d'un montant de votre choix (sans nécessairement adhérer).

Vous pouvez nous adresser votre adhésion ou votre don par courrier à la BP. 1, ou bien prendre contact directement avec l'un des membres du Comité de Coordination.

# DÉDICACES POUR TOUS

La seconde édition de Dédicaces Pour Tous a eu lieu le Samedi 6 Décembre 2003, l'Espace Duguesclin, en présence de 3 auteurs : Jusseaume, Florent Silloray et Joub. A cette occasion, un partenariat avec la bibliothèque municipale et avec les 2 écoles primaires de Tinténiac a été mis sur pied :



- Pendant le mois de Décembre, la bibliothèque a proposé une exposition sur la conception et la réalisation d'une BD et a participé à l'accueil du public le 6 Décembre.  
- Des ateliers sur le thème "Max et Zoé à Tinténiac", animés par Joub, ont été proposés à deux groupes d'enfants de Cours Moyen des écoles Notre-Dame et René-Guy Cadou. Les travaux des enfants ont été affichés à proximité de l'exposition sur la BD de la bibliothèque.

Tinténiac Pour Tous tient à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans la préparation et la réussite de la journée, à commencer par les auteurs qui nous ont fait l'honneur de leur présence et de leur talent. Merci également aux enseignantes et aux chefs d'établissements scolaires, aux employés et aux bénévoles de la bibliothèque municipale, ainsi qu'à toutes les personnes internes ou externes à l'association qui nous ont donné un coup de main. Et une mention spéciale pour Valérie Bouyer, responsable de la bibliothèque, dont le professionnalisme, le dynamisme et la gentillesse ont été particulièrement appréciés.



Les ateliers réalisés dans les classes de primaire (2 groupes d'une trentaine d'élèves) avaient pour but de donner aux enfants quelques clefs pour dessiner sans inhibition. Quelques explications au tableau, un petit truc, une astuce, et les enfants pouvaient se lancer... Et ils ne se sont pas fait prier (les enseignants non plus d'ailleurs) !

Le partenariat avec la bibliothèque a permis de faire mieux connaître au public le travail de création, grâce notamment à l'exposition qui présentait les différentes étapes de la réalisation d'une BD. Etaient également exposés les dessins réalisés par les enfants suite aux interventions dans les écoles. Tous ou presque avaient dessiné la couverture d'un album imaginaire des aventures de "Max et Zoé à Tinténiac". Par exemple : Max et Zoé à l'école, au foot, à la ferme, au canal, chez le coiffeur, au garage, ou à la maison de retraite... Mais aussi, Max et Zoé qui ont perdu le Père Noël, Max et Zoé pendant Halloween, ou Max et Zoé et la porte qui s'ouvre pas... Un élément marquant ressort : la présence dans beaucoup de dessins de la grande enseigne commerciale de la commune, qui semble constituer un point de repère de l'identité et de la représentation que les enfants se font de Tinténiac. A méditer...

Le 6 Décembre s'est déroulé dans une ambiance très chaleureuse et conviviale. Belle présence des dessinateurs et large choix d'ouvrages pour les jeunes et les moins jeunes. Bonne fréquentation, notamment par les parents des élèves ayant participé aux ateliers. Richesse des contacts et des échanges. Le tout, agrémenté par la présence d'expositions très instructives et très bien documentées, préparées par Georges Tanneau et Jean-Michel Bergougniou, sur des thèmes traités dans les ouvrages proposés au public.

Bilan très positif et très bon retour du public. Merci à tous et à l'année prochaine

Joub



## La Route du Cidre menacée

Savez-vous que la route du cidre, course nautique qui mobilise en septembre de nombreuses embarcations sur la Rance, n'a pu avoir lieu l'été dernier que grâce à une dérogation préfectorale. En effet, selon la DDASS, la projection d'eau de la rivière sur un participant pouvait entraîner des irritations de la peau et des muqueuses ou des maux de ventre. Jusqu'où ira la pollution des eaux dans la région ? N'attendons pas qu'à l'instar de ce qui c'est passé à Quimper en septembre, l'eau de notre robinet soit officiellement déclarée impropre à la consommation. Une action collective par le biais d'une association comme Eaux et Rivières de Bretagne est un moyen de réagir. La Bretagne est malade de son eau. Ne laissons pas faire l'irréversible.

## Traitement de faveur

Un arrêté préfectoral limitait cet été l'utilisation de l'eau. Cela n'a pas empêché l'arrosage quotidien de la pelouse du stade communal. Que ce soit sous les plus hautes températures aoûtiennes ou pendant les rares pluies de juillet, l'arrosage n'a pas cessé. Le stade était bien vert quand les pelouses environnantes étaient jaunes, grillées par la sécheresse. Difficile à comprendre pour certains habitants, même quand on aime le foot... Sentiment à nuancer, cependant, car le stade est un lieu d'intérêt général dont le dépérissement aurait pu entraîner d'autres inconvénients, notamment l'utilisation de quantités supplémentaires d'engrais par la suite...

## Vers le ramassage sélectif

En tant que représentant de la commune au SICTOM (Syndicat Inter-Communal de Traitement des Ordures Ménagères), M. Armel Lescop a informé le Conseil Municipal (19 Décembre 2003) du lancement d'une expérience pilote de ramassage sélectif au porte à porte des déchets plastiques.

La collecte aura lieu le jeudi et devrait commencer courant Février. Des sacs spéciaux seront au préalable distribués par le SICTOM avec toutes les informations officielles. C'est la même benne que celle du lundi qui sera utilisée. L'expérience sera limitée aux habitations situées dans l'agglomération.

Le SICTOM espère compenser les coûts de ce nouveau service par la réduction du volume de déchets non-recyclables collectés le lundi. Souhaitons que l'expérience soit concluante et que le ramassage sélectif se généralise, pour concilier aspect pratique, maîtrise des coûts et respect de l'environnement.

## Le bon plan, c'est pour bientôt...

Dans le numéro 5 de notre publication (Avril 2003), nous écrivions : "Pour faciliter le repérage de tous, il nous faudrait un plan de rue affiché sur des panneaux publics, dans plusieurs endroits du bourg". Le 26 septembre 2003, le Conseil Municipal de Tinténiac votait à l'unanimité une délibération qui prévoit la mise à jour de plans de rues de l'agglomération et de la campagne ainsi que l'affichage de ces plans sur 7 panneaux dans la commune. Rapport de cause à effet ou simple concours de circonstances ? Peu importe, le résultat est là et nous accueillons très positivement cette décision.